



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## paiement des pensions

Question écrite n° 65289

### Texte de la question

M. Jean-Paul Chanteguet attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la gestion des retraites agricoles, et plus particulièrement sur la possibilité d'obtenir un paiement mensuel des pensions. En effet, contrairement aux salariés qui bénéficient d'un règlement mensuel de leur retraite, les retraités de l'agriculture sont soumis à un paiement trimestriel à terme échu. Il lui demande s'il est possible de remédier à cette situation, ce qui simplifierait la vie de nombreux anciens agriculteurs.

### Texte de la réponse

La demande portant sur la mensualisation des paiements des pensions de retraite agricoles apparaît légitime, le régime agricole étant l'un des derniers à conserver un rythme trimestriel de paiement des pensions. Sur un plan technique, les pensions de retraite des personnes non salariées de l'agriculture sont, à l'heure actuelle, versées trimestriellement et à terme échu, soit le dix du mois civil suivant le trimestre auquel elles se rapportent et non pas dans les derniers jours du trimestre en cause comme c'était le cas pour le régime des artisans ou celui des commerçants. Une mensualisation du paiement des retraites entraînerait un surcoût que les autres régimes n'ont pas eu à financer et égal à deux mois de prestations, soit 9 milliards de francs. Il convient donc d'étudier au préalable, de façon approfondie, ses conditions de mise en oeuvre.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Paul Chanteguet](#)

**Circonscription :** Indre (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 65289

**Rubrique :** Retraites : régime agricole

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 20 août 2001, page 4746

**Réponse publiée le :** 8 octobre 2001, page 5766